



## Commission administrative paritaire des Chargés de recherche et des Directeurs de recherche.

### Compte-rendu de la réunion du 14 décembre 2007

Présents :

Administration : Y. MALFILATRE (Président), SALHI, C. ARDIOT, B. HEBRARD, A-S ECARNOT, Ch. GAVERIAUX, R. TOMAZEAU

CFDT : V. DE GENNARO, F. DERKX, R. FRANK, F. LARRARTE, M. LEGRET

CGT : T. CHAUSSADENT, N. ROUSSEL, A. PURENNE

SUP : L. DIAZ OLVERA

#### **1. Examen du quorum**

Le quorum est atteint. F. Larrarte est désignée secrétaire adjointe de séance.

#### **2. Déclaration des élus SUP-FSU**

Une élue Sup lit une déclaration liminaire.

M Malfilatre indique que suite à la création du MEDAD, une importante réunion a eu lieu récemment pour présenter les grands principes de la nouvelle organisation. Il devrait y avoir création d'un Commissariat Général au Développement Durable (CGDD) qui sera chargé de définir la stratégie du MEDAD en particulier en terme de recherche. La DRAST et l'ensemble des établissements de recherche (NDLR : les ex METLT comme le LCPC mais aussi l'ADEME, l'INERIS, ...) seront rattachés à ce CGDD. Par ailleurs il devrait y avoir 5 directions générales :

- aviation
- infrastructures et transports multimodaux
- énergie climat
- risques
- ressources-habitat

Les préfigurateurs seront nommés d'ici la fin de l'année 2007 (sic !) pour une parution des décrets en avril 2008. Le 18 décembre une réunion commune des 4 CTPM des ministères repris dans le MEDAD aura lieu. Des élections au CTPM du MEDAD devraient avoir lieu courant 2008. L'objectif affiché est que la nouvelle organisation soit opérationnelle en septembre 2008.

Concernant le régime indemnitaire, M. Malfilatre rappelle que le ministère du Budget était opposé à la création d'une prime nouvelle. Le MELTM a alors proposé une solution de remplacement qui consiste à rendre les chercheurs éligibles à la Prime de Service et de Rendement (PSR). Le ministère du Budget a donné son accord le 13 décembre. Le montant serait de 9% de la rémunération brute du corps. Ce qui ferait des montants équivalents à ceux qui ont été négociés il y a deux ans (NDLR : déjà !).

La CFDT rappelle alors que cela privilégie les DR alors que la prime initiale visait à soutenir les CR dont les indices sont très faibles. Cette organisation syndicale (OS) demande donc que l'on module le pourcentage entre les deux corps pour tenir compte de ce problème de revenus.

M. Salhi prend note et indique qu'une réunion spécifique devrait avoir lieu début 2008.

### **3. PV de la séance précédente.**

Mme. Diaz Olvera fait remarque que le PV ne parle de la diffusion des postes alors que ce sujet a été traité lors de la CAP de décembre 2006.

M. Salhi indique que le cas des postes de chercheurs est désormais prévu dans l'outil mobilité du ministère et qu'une liste de diffusion a été créée. Il reste à faire la publicité autour.

Différentes OS mettent en avant l'augmentation du nombre de demandes de détachements entrants et s'interrogent sur la publicité autour de ces postes qui ont échappé au système des concours. Les élus CFDT mettent en avant le problème déontologique que représente ces détachements qui paraissent fonctionner sur le principe de la cooptation.

M. Malfilatre indique qu'en effet dans les autres corps les postes font toujours l'objet d'une publication en mobilité et qu'ils ne sont ouverts aux détachements qu'ensuite.

Les élus SUP rappellent alors le besoin d'une charte de gestion et insiste sur le besoin de publicité autour de ces postes.

M. Salhi reconnaît que, en effet, ce serait normal que cette règle de publicité « en mobilité » au moins une fois s'applique dorénavant pour les corps de chercheurs.

La CFDT insiste pour que cela soit bien acté dans le compte rendu.

Mme Hébrard indique que, page 4 du PV de la dernière CAP, ses propos ont été tronqués. Cela sera corrigé.

### **4. Promotions 2008**

M. Salhi rappelle que le ministère a proposé la reconduction des taux promus-promouvables utilisés l'an passé soit ;

CR2 à CR21 100%

DR2 à DR1 25%

DR1 à DR Ex 12%

Promotion 2008

CR2 à CR1 :

Bertrand, De Gennaro, Escoffier, Gasc, Gromaire, Guigueno, Lorino, Marchetti, Purenne

DR2 à DR1 :  
Jullien, Pouya

Il faut noter que le calcul donnait 2,75 postes pour la promotion de DR2 à DR1, le reliquat de 0,75 poste est « mis de côté » pour les promotions à valoir sur 2009 (et décidées en 2008).

### **5. Recrutements 2007**

Il y a eu  
12 recrutements de CR2 et 3 concours infructueux  
5 recrutements de DR2 et 3 concours infructueux

A noter que 2 des nouveaux DR sont des agents ayant passés le concours de CR2 il y a quelques années. Ce sont les premiers « double concours ».

La CFDT demande si une analyse des recrutements infructueux a été faite (NDLR : demande déjà faite en 2006).

Mme Hébrard indique que le problème a été évoqué au CEVAL qui prépare un bilan des recrutements. Elle note que ce problème n'est pas propre au ministère et que ce serait, au moins partiellement, une répercussion des baisses d'effectifs dans les cursus scientifiques. Elle indique que la DRAST porte son effort sur les fiches de postes et la publicité autour de ces postes.

M. Legret note que les concours de CR2 ont tous moins de 10 candidats. Il demande si c'est un problème d'attractivité ou de profil trop pointu.

M. Salhi indique que pour le concours d'ITPE sur titre aussi il y a eu deux fois moins de candidats que l'an passé et que 3 postes n'ont pas été pourvus.

M. Roussel fait remarquer que le privé embauche actuellement de jeunes docteurs, ce qui est plutôt bon signe.

### **6. Bilan de gestion 2006**

Le bilan complet porte sur 2006 mais, suite à la demande faite l'an passé, les chiffres partiels de 2007 ont été transmis à la CAP. On note en 2006 les premiers postes à Météo France et à l'IGN.

Mme Diaz Olvera fait remarquer qu'entre 2002 et 2005 le taux de DR2 est passé de 21 à 17% alors que celui des CR1 passait de 41 à 47%. Elle s'interroge sur les perspectives de carrière des CR1 dont certains ont la HdR depuis 4 à 5 ans.

Mme Hébrard répond qu'il s'agit de choix relevant des organismes et que ceux-ci demandent des postes de CR2.

Les représentants syndicaux souhaitent une réflexion sur la politique de recrutement.

## **7. Prévisions 2008**

Les discussions sont encore en cours mais les remontées actuelles des services font état de

pour les postes ministère	1 ou 2 DR2 13 CR2
pour le LCPC	3 DR2 5 ou 6 CR2
pour l'ENPC	1 DR2 1 CR2

•

## **8. Détachements entrants**

La discussion reprend et les élus CFDT insistent sur le caractère opportuniste de ces détachements tout en reconnaissant qu'ils répondent souvent à des problèmes humains.

- Mme Bonin : la CAP examine le dossier et donne un avis favorable sur un poste de CR1 mais il est demandé, comme au CEVAL, la désignation d'un DR référent
- M. Bodin : la CAP examine le dossier et donne un avis favorable sur un poste de CR1 mais il est demandé la désignation d'un DR référent
- M. Tailhan : la CAP examine le dossier et donne un avis favorable sur un poste de CR1 mais il est demandé la désignation d'un DR référent
- M. Hégron : la CAP examine le dossier et donne un avis favorable sur un poste de DR1, dont il faut cependant préciser les missions.

•

Concernant l'intégrations d'agents en détachement, certains élus soulignent que cette pratique ne doit pas conduire à intégrer des agents qui dans un concours de CR2 un peu concurrentiel n'auraient pas été recrutés (cette remarque fait référence à la faiblesse de certains CV).

## **9. Questions diverses**

La question du retour de détachement de Mme Mounier est abordé. Ce détachement a été finalement prolongé jusqu'au 31 décembre 2007. La question de son devenir au 1 janvier 2008 est réel puisque l'établissement qui la recevait ne veut pas reconduire ce détachement (qui a déjà été prolongé de août à décembre inclus).

Concernant le Chargé de mission pour le corps des chercheurs l'administration n'a toujours personne en vue. Mme Hébrard signale qu'un site web d'information pour les Chargés de Recherche et Directeurs de Recherche verra bientôt le jour.